Zeitschrift: Cahiers d'archéologie romande
Herausgeber: Bibliothèque Historique Vaudoise
Band: 5 (1976)

Artikel: Un problème de circulation monétaire au IVe siècle après J.-C.
Autor: Paschoud, François
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-835550

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Un problème de circulation monétaire au IVe siècle après J.-C.

François PASCHOUD

Depuis la fin des années soixante se sont succédé une série d'épisodes spectaculaires qui ont attiré l'attention d'un très large public sur les problèmes de circulation monétaire. Une montée inattendue de la valeur de l'argent faisait disparaître brusquement dans plusieurs pays des pièces frappées dans ce métal dont la valeur intrinsèque avait soudain dépassé la valeur nominale. Les extraordinaires variations du prix de l'or font paraître irréelle l'époque, qui n'est en fait pas si lointaine, où la circulation des pièces de ce métal était courante, et on a peine à croire que la Banque Nationale Suisse a frappé, entre 1955 et 1959, 6 millions de pièces de 50 fr. et 15 millions de pièces de 25 fr. en or, tenant compte de la valeur réelle de l'or et du franc suisse dans ces années, et apparemment destinées à être mises dans la circulation normale. Si ces événements récents ont donné un intérêt d'actualité aux études consacrées à l'histoire monétaire, ils ont aussi rendu plus difficile à comprendre le fonctionnement d'un système qui n'avait que peu changé jusqu'en 1914: le rôle sans cesse accru des billets de banque, le retrait des monnaies d'or, puis d'argent, la circulation, considérée comme parfaitement normale, de pièces divisionnaires à valeur intrinsèque infime et qui ne sont en réalité rien d'autre que des jetons, constituent autant de facteurs qui ont fait disparaître de la conscience populaire les réflexes inhérents à un système monétaire fondé sur la valeur réelle des pièces en or, argent et billon mises en circulation. A un autre point de vue cependant, le fait qu'ait persisté jusqu'en plein XXe siècle un système monétaire fort semblable à celui qui a existé dans l'Antiquité permet d'utiliser comme parallèles certains phénomènes monétaires bien connus du XIXe siècle pour tenter de mieux comprendre des témoignages antiques relatifs à la circulation monétaire qui, à première vue, semblent fort délicats à interpréter. C'est à une démarche de ce genre que je voudrais recourir à propos des conséquences sociales d'un trait spécifique bien connu de l'histoire économique du IVe siècle après J.-C.: la hausse de l'or par rapport au billon[1].

* * *

Avant d'aborder le texte autour duquel s'ordonnera cette étude, il faut rappeler dans ses grandes lignes l'histoire de la circulation monétaire à la fin du IIIe et au début du IVe siècle. La très grave crise que traversa l'Empire romain avant la restauration de Dioclétien eut pour effet

Abréviations:

Chastagnol, *Bas-Empire*	A. Chastagnol, *Le Bas-Empire, Coll. U_2* (Paris, 1969).
Chastagnol, *Préfecture*	A. Chastagnol, *La préfecture urbaine à Rome sous le Bas-Empire* (Paris, 1960).
Piganiol, Chastagnol, *Empire chrétien*[2]	A. Piganiol, A. Chastagnol, *L'Empire chrétien* (Paris, 2e éd., 1972).

[1] Il n'entre pas dans mon propos ici de m'arrêter sur ce phénomène de la hausse de l'or en tant que tel. Pour plus de détails, on se reportera aux manuels habituels, par exemple: A. H. M. Jones, *The Later Roman Empire* (Oxford, 1964), p. 108 s.; Piganiol, Chastagnol, *Empire chrétien*[2], p. 324 s.

que la monnaie en circulation devint toujours plus rare et plus mauvaise et que l'économie régressa vers le système du troc. Cette évolution faisait disparaître un élément fondamental pour la cohésion de l'Empire qui ne pouvait qu'inquiéter les empereurs; ce n'est pas par hasard que l'un des plus énergiques parmi ceux qui régnèrent à cette époque, Aurélien, entreprit une réforme monétaire, bien attestée, sinon bien connue dans les détails de son exécution[2]. On connaît mieux les efforts systématiques de Dioclétien et leurs conséquences aisément explicables pour les économistes modernes: il mit en circulation de grandes quantités de billon, mais comme cette augmentation du numéraire ne fut pas accompagnée d'une augmentation proportionnelle des biens et services, il en résulta une flambée des prix que l'empereur tenta d'enrayer par ce qu'on nommerait aujourd'hui un blocage des prix et des salaires; ce fut le célèbre *Edit du maximum*, qui, bien entendu, n'eut pas l'effet escompté (année 301). Par la suite, Constantin, rompant complètement avec la politique de ses prédécesseurs, qui avaient restreint la circulation des métaux précieux, procéda à d'abondantes émissions d'or; il façonna ainsi un système monétaire qui devait se maintenir tout au long du IVe siècle, et même au-delà, et qui est caractérisé par une circulation relativement abondante des métaux précieux, par rapport auxquels les monnaies de bronze se dévaluent toujours plus. Tel est, très sommairement esquissé, le contexte dans lequel s'inscrit le témoignage sur lequel je voudrais maintenant m'arrêter[3].

* * *

L'*Anonymus de machinis bellicis* est un petit ouvrage, longtemps méprisé, dont on n'a reconnu que récemment l'intérêt[4]. Il fut rédigé sans doute sous le règne des empereurs Valentinien et Valens, et son contenu dépasse ce que suggère le titre que je viens de citer, et qui est celui qu'a retenu le *Thesaurus linguae Latinae*[5]. Dans cet opuscule de quinze pages, sept seulement sont consacrées à des projets de nouvelles machines de guerre; le reste concerne non seulement d'autres problèmes militaires, mais aussi divers aspects de l'administration impériale: finances et monnaies, exercice de la justice, sources du droit[6]. Ce sont les trois premiers chapitres qui sont consacrés aux problèmes économiques: après quelques lignes d'introduction (c. 1,1), l'auteur donne un résumé en partie fantaisiste de l'histoire de la monnaie (c. 1, 2-4), expose les causes et les conséquences de la circulation surabondante de monnaies d'or (c. 2) et suggère une mesure draconienne pour supprimer les fraudes dont se rendent coupables les ouvriers des ateliers monétaires (c. 3).

Dans ce développement, c'est le chapitre 2 qui est le plus intéressant; en voici la traduction partielle: «1. C'est à l'époque de Constantin qu'une excessive prodigalité assigna l'or, en lieu et place du bronze — jusque-là très apprécié — aux commerces vils, mais l'origine d'une telle avidité est, croit-on, la suivante. Quand l'or, l'argent et une grande quantité de pierres précieuses entreposés dans les temples eurent été confisqués par l'Etat, ils accrurent le désir que tous avaient de donner et de posséder, et, alors que la distribution du bronze (qui, comme nous l'avons dit, avait été frappé à l'effigie des empereurs) semblait déjà énorme et copieuse, l'ardeur à faire des largesses en or — métal tenu pour plus précieux — fut plus excessive encore sous l'empire de quelque folie. 2. Du fait de cette abondance en or, les maisons privées des puissants s'enrichirent et accrurent leur noblesse pour la perte des pauvres, les plus faibles se trouvant évidemment opprimés par la violence. 3. Mais les pauvres, dans leur affliction, étaient ainsi poussés à diverses tentatives criminelles, et, n'ayant en vue nul respect du droit, nul sentiment de piété, confiaient leur vengeance au mal: souvent, en effet, ils déterminèrent pour l'Empire les plus graves dommages en dépeuplant les campagnes, en troublant l'ordre par leurs brigandages, en suscitant la haine, et, d'un forfait à l'autre, ils favorisèrent les tyrans, qui sont bien moins les produits de l'audace que des tisons allumés

[2] Cf. par exemple Zos., 1, 61, 3, et n. 90, p. 170 s., éd. F. Paschoud (Paris, Les Belles Lettres, 1971).

[3] Pour plus de détails sur tout cela, cf. par exemple M. Besnier, *L'Empire romain de l'avènement des Sévères au Concile de Nicée* (Paris, 1937), p. 312-317; H. Mattingly, *Roman Coins from the Earliest Times to the Fall of the Western Empire* (London, 4e éd., 1967), p. 211-225; sur l'opposition entre la politique monétaire de Dioclétien et celle de Constantin, cf. le livre important de S. Mazzarino, *Aspetti sociali del quarto secolo* (Roma, 1951).

[4] Cf. M. Schanz, C. Hosius, G. Krueger, *Geschichte der römischen Literatur*, IV 2 (München, 1920), p. 306-308; F. Paschoud, *Roma aeterna, BiblHelveticaRom*, 7 (1967), p. 118-132.

[5] L'édition de base est aujourd'hui celle qu'a procurée E.A. Thompson, *A Roman Reformer and Inventor* (Oxford, 1952), avec une introduction importante et une traduction anglaise; pour les problèmes de datation, cf. p. 1 s.; le texte occupe les p. 91-105.

[6] Voici le plan du petit ouvrage: Préface (dédicace et résumé du contenu); 1-3. Problèmes économiques et monétaires; 4. Corruption des juges; 5. Recrutement des soldats; 6-18. Machines de guerre; 19. Conseils divers relatifs à l'engagement des soldats et des machines; 20. Protection du *limes*; 21. Cohérence des sources du droit.

pour faire valoir la gloire de tes mérites.» Les deux derniers paragraphes du chapitre contiennent des exhortations à l'empereur qu'il est sans intérêt de rapporter ici[7].

Récapitulons les données de ce texte: *a)* C'est Constantin qui met en circulation de grandes quantités d'or. *b)* Il se le procura en confisquant les biens des temples païens. *c)* L'abondance de numéraire en or, s'additionnant à l'abondance du numéraire en bronze, a pour résultat que les riches deviennent toujours plus riches et les pauvres toujours plus pauvres. *d)* Le déséquilibre social qui en résulte provoque désordres et usurpations.

Une première observation d'ordre général qu'il faut faire, c'est que nous avons dans ce passage de l'Anonyme un témoignage littéraire absolument unique en son genre: en termes sans doute obscurs et amphigouriques, nous avons ici un embryon de réflexion économico-sociale dont on ne saurait surestimer l'originalité et l'importance. L'information matérielle de l'auteur est excellente. Les trouvailles monétaires confirment les émissions d'or abondantes de Constantin, succédant à la mise en circulation d'une grande quantité de pièces de bronze par Dioclétien. La remarque sur l'origine de l'or dont disposait Constantin ne permet pas de taxer l'Anonyme de propagandiste païen tendancieux, il s'agit d'un fait bien attesté[8], par exemple par Firmicus Maternus qui encourage les empereurs Constance et Constant à fondre les statues des dieux pour en faire de la monnaie[9], ou par Libanios qui suggère que Constantin s'est converti pour pouvoir piller les temples païens, afin de financer la construction de sa nouvelle capitale[10].

Sur le plan de la théorie économico-sociale, Mazzarino a montré de manière ingénieuse et convaincante que le texte de l'Anonyme que nous examinons ici prouve qu'un Ancien a une fois entrevu le mécanisme de l'inflation, le lien qui existe entre la quantité de monnaie en circulation et la formation des prix[11]. Aussi pourra-t-on s'étonner que treize ans après la parution du livre de Mazzarino, A.H.M. Jones ait encore pu écrire, après avoir cité notre texte: *This author's economic theory is crude; he seems to think that using a more precious metal for the currency makes things dearer*[12]. Il me paraît pourtant que les remarques du savant italien n'expliquent pas toutes les obscurités du chapitre de l'Anonyme et que la seconde phrase citée de Jones souligne une ambiguïté réelle du texte. Mais au lieu d'affirmer d'emblée que l'auteur n'y entend rien, on pourrait se demander s'il ne passe pas sous silence un certain nombre de faits bien connus de ses contemporains, mais qui ne sont pas évidents pour des lecteurs de la seconde moitié du XXe siècle vivant dans un système économique tout entier fondé sur des termes d'échange fiduciaires.

Un premier point doit être souligné avec peut-être plus d'insistance que Mazzarino ne l'a fait. Dans un système monétaire fondé sur la valeur intrinsèque des pièces en circulation, la valeur des monnaies en or et en argent n'est pas seule à jouer un rôle; le poids et l'aloi des pièces en métal vil interviennent aussi, et constituent un facteur supplémentaire qui joue dans la fixation des prix. Or si, durant le IVe siècle, le poids et l'aloi des monnaies en métal précieux restèrent stables, ceux des pièces en métal vil, malgré les efforts de plusieurs empereurs, ne cessèrent de se dégrader[13]; ce phénomène donnait donc au billon un caractère toujours plus accentué de monnaie fiduciaire. Le phénomène n'était pas neuf: au IIIe siècle et sous Dioclétien, les monnaies en métal vil avaient aussi eu un cours forcé[14], mais entre la période qui précède Constantin et celle qui le suit, il y a une différence fondamentale soulignée par l'Anonyme: la mise en circulation de grandes quantités d'or. Tant que les monnaies en métal

[7] Traduction empruntée à Chastagnol, *Bas-Empire*, p. 226 s.; dans le paragr. 1, j'ai rajouté les mots entre parenthèses qui ont été omis; voici le texte:

1. Constantini temporibus profusa largitio aurum pro aere, quod antea magni pretii habebatur, uilibus commerciis assignauit; sed huius auaritiae origo hinc creditur emanasse. cum enim antiquitus aurum argentumque et lapidum pretiosorum magna uis in templis reposita ad publicum peruenisset, cunctorum dandi habendique cupiditates accendit. et cum aeris ipsius — quod regum, ut diximus, fuerat uultu signatum — enormis iam et grauis erogatio uideretur, nihilominus tamen a caecitate quadam ex auro, quod pretiosius habetur, profusior erogandi diligentia fuit. 2. ex hac auri copia priuatae potentium repletae domus, in perniciem pauperum clariores effectae, tenuioribus uidelicet uiolentia oppressis. 3. sed afflicta paupertas, in uarios scelerum conatus accensa, nullam reuerentiam iuris aut pietatis affectum prae oculis habens, uindictam suam malis artibus commendauit. nam saepe grauissimis damnis affecit imperia populando agros, quietem latrociniis persequendo, inflammando odia, et per gradus criminum fouit tyrannos quos ad gloriam uirtutis tuae produxit magis quam succendit audacia.

[8] Cf. E.A. Thompson, *op. cit.*, p. 32, n. 2 et 3, citant notamment Eus. Caes., *Laus Const.*, 8 (cf. en particulier le paragr. 3).

[9] Firm, *err.*, 28, 6; cf. 20, 7.

[10] Lib., *Or.*, 30, 6.

[11] S. Mazzarino, *op. cit. supra*, n. 3, p. 106-122.

[12] A.H.M. Jones, *op. cit.*, p. 108.

[13] Cf. par exemple Piganiol, Chastagnol, *Empire chrétien*[2], p. 326-328.

[14] Cf. S. Mazzarino, *op. cit.*, p. 110-113.

précieux sont rares, le cours forcé du billon peut tant bien que mal se maintenir; il s'écroule en revanche dès que circule en abondance une monnaie d'or dont le cours équivaut à la valeur intrinsèque. Le remède eût évidemment été le retrait de l'ensemble du mauvais billon et son remplacement par de bonnes monnaies de bronze dont la valeur intrinsèque eût correspondu à la valeur nominale; il y eut des tentatives dans ce sens, mais elles échouèrent toutes[15].

Au point où nous en sommes arrivés, nous voyons clairement que le mécanisme que décrit l'Anonyme au début de son chapitre 2 implique non seulement qu'il a entrevu le lien qui existe entre les prix et la quantité de monnaie en circulation, mais aussi qu'il a été parfaitement conscient des inévitables difficultés naissant de la coexistence d'un monnayage en métal précieux circulant à sa valeur réelle et d'un billon circulant à cours forcé. On se pose pourtant deux questions: pourquoi cette évolution frappe-t-elle les pauvres, mais favorise-t-elle les riches? pourquoi les empereurs furent-ils incapables de mener à bien une réforme du mauvais billon? Les deux questions sont étroitement liées et Mazzarino n'y répond que partiellement et de manière plutôt implicite. C'est ici qu'un exemple tiré de l'histoire monétaire du XIXe siècle va nous éclairer, tout en précisant et confirmant l'interprétation que le savant italien a donnée du chapitre de l'Anonyme examiné ici.

Guy Thuillier, dans son article intitulé «Pour une histoire monétaire de la France au XIXe siècle»[16], décrit une situation qui a bien des traits en commun avec celle que connurent les Romains du IVe siècle. L'auteur commence par souligner un état de fait, évident pour qui veut bien y songer, mais oublié depuis 1914, et qui a certainement aussi existé dans l'Antiquité tardive: «La monnaie de cuivre a [...] joué un rôle essentiel dans la vie quotidienne de jadis: l'ouvrier, le journalier agricole était rarement payé en monnaie d'argent; quant à l'or, il n'en voyait pour ainsi dire jamais. Il est payé en sols de cuivre avec lesquels il solde ses dépenses courantes chez l'épicier, le boucher, le mercier.»[17] Thuillier cite ensuite une lettre du ministre du Trésor du 13 août 1811 qui décrit le trafic auquel donne naissance cette situation[18]: le marchand ne peut «solder qu'en espèces d'or et d'argent [des] engagements personnels (ses lettres de change) envers le marchand en gros [...]. Il sera obligé de vendre le cuivre et le billon qu'il aura recueilli, pour obtenir des espèces d'or ou d'argent, car dans ses mains cet amas de cuivre ne fera plus office de monnaie. Ce cuivre et ce billon ne pourront retrouver le privilège de leur érection en monnaie qu'en étant de nouveau divisés par fractions de 20 sols et cette nouvelle combinaison ne s'opérera nécessairement qu'avec perte pour celui qui sera forcé d'y avoir recours. Il ne sera pas difficile à ce dernier de s'en indemniser. Nul doute qu'il n'emploie pour y parvenir le procédé naturel de vendre la marchandise plus cher à celui qui use du privilège de le payer en cuivre. Ainsi, en dernière analyse, c'est la classe dont le revenu se solde surtout en cuivre qui supportera ce surhaussement de prix.» Dans cette opération, le gagne-petit perd, le détaillant rentre dans ses frais, le grossiste gagne: il se débarrassera de ce billon acheté au-dessous de son cours en le distribuant en petits salaires au cours juste. Les agents de l'impôt y gagnent aussi, l'Etat français acceptant des paiements dont une proportion excessive était en billon[19]. Plus avisées, les *sacrae largitiones* du Bas-Empire exigeaient que les impôts leur fussent payés soit en nature, soit en métal précieux[20]. Ce qui contribuait à déprécier le billon dans la France du XIXe siècle, c'était l'abondance de pièces fausses, de contrefaçons à valeur nominale infime. Dès 1848, il y eut des tentatives d'assainissement: on essaya de retirer le billon de mauvaise qualité et on procéda à d'importantes émissions de bonnes monnaies de cuivre; elles n'eurent qu'un succès partiel et le trafic décrit plus haut se maintint dans le Midi jusqu'au-delà de 1900[21].

Rien n'empêche de croire que le IVe siècle après J.-C. ait connu exactement les mêmes trafics, puisque, par la force des choses, dans un système où coexistent des monnaies en métal précieux à cours juste et des monnaies en métal vil à cours forcé, il y a, dans les circuits commerciaux et fiscaux, un stade où l'on passe des pièces viles aux pièces nobles, et vice

[15] Même référence qu'à la note 13, ainsi que S. Mazzarino, *op. cit.*, p. 116-118.

[16] G. Thuillier, «Pour une Histoire monétaire de la France au XIXe siècle», *Annales ESC*, 14 (1959), p. 65-90. Je remercie M. Julien Guey, directeur d'études à la 5e Section de l'Ecole pratique des Hautes Etudes, qui m'a signalé cet article il y a plusieurs années déjà.

[17] G. Thuillier, *op. cit.*, p. 65.

[18] G. Thuillier, *op cit.*, p. 68.

[19] G. Thuillier, *op. cit.*, p. 67, 70.

[20] Le seul nom de certains impôts du Bas-Empire le révèle déjà: *aurum coronarium*, χρυσάργυρος. Pour plus de détails, cf. par exemple Piganiol, Chastagnol, *Empire chrétien*[2], p. 374 s.; les impôts dus en nature pouvaient parfois être payés en espèces d'or ou d'argent selon le procédé de l'*adaeratio* (qui donnait aussi lieu à des fraudes fructueuses); cf. *ibid.*, p. 328-330; sur la fiscalité au IVe siècle, cf. aussi Zos., 2, 38, avec la n. 51, p. 241-244, dans mon édition, citée *supra*, n. 2.

[21] Cf. G. Thuillier, *op. cit.*, p. 87-90.

versa. Vu la dépréciation du billon, les changes ne pouvaient que se faire au détriment du détenteur de billon. L'existence de ces agiotages explique aussi la difficulté qu'éprouve l'Etat à assainir la situation par l'échange des mauvaises pièces contre de bonnes pièces: les intermédiaires qui profitent des différences font tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher un assainissement qui les priverait d'un agréable revenu. Par la thésaurisation et la refonte des bonnes pièces, des milliers d'agioteurs bien placés dans les circuits de circulation de la monnaie font avorter toutes les tentatives de l'Etat. Quant aux pauvres, qui devraient en théorie être les bénéficiaires de l'opération, on constate qu'ils répugnent à se séparer d'une monnaie dépréciée, mais qu'ils connaissent, au profit d'espèces nouvelles, car ils devinent que l'échange et la démonétisation des pièces retirées se fera finalement à leurs dépens. Assurément, l'économie monétaire de l'Antiquité tardive ne fut pas en tous points semblable à celle de la France du XIXe siècle. La persistance de certaines constantes permet toutefois de supposer avec une grande vraisemblance que la dépréciation du billon, l'appauvrissement des plus défavorisés et l'enrichissement des agioteurs relevés par l'Anonyme se sont en partie réalisés par des trafics tout à fait semblables à ceux que décrit le ministre du Trésor cité par Thuillier.

On en a à mon avis une première preuve dans cette opiniâtreté des autorités fiscales à n'accepter que des métaux précieux en paiement pour les impôts dus en espèces, comme je l'ai déjà relevé plus haut. On peut du reste noter en passant que cette précaution mettait l'Etat à l'abri des fraudes et le rendait indifférent envers des trafics dont le poids était ainsi tout entier reporté sur les gagne-petit. Un autre indice est peut-être fourni par un texte fort connu, mais qui soulève de délicats problèmes d'interprétation. Il s'agit de la *Relatio* 29 de Symmaque, relative aux changeurs, souvent citée pour attester une montée du prix de l'or à l'époque de la préfecture urbaine de Symmaque, en 384: «1. La vente des sous d'or que réclame généralement l'usage public relève de la corporation des changeurs, auxquels la caisse vinaire fournit un salaire déterminé. Or, comme ces professionnels souffraient du taux trop bas de leurs émoluments, le divin frère de votre Divinité décida que leur soit accordé pour chaque sou autant que l'exigeait l'équité du temps, seigneurs empereurs. Mais peu à peu, le prix de l'or augmentant, la divine efficacité de cette mesure fut réduite à néant: en effet, comme le sou est évalué à un prix plus élevé au marché courant, les salaires versés aux changeurs sont moindres. 2. Ils réclament donc pour cette raison à votre Eternité une légitime augmentation de leur salaire, car ils ne peuvent désormais plus être aptes à supporter une charge aussi lourde. Telle est la cause de ma requête, que la loyauté des documents fera connaître plus à fond à votre divine intelligence; si vous estimez recevable ce genre de demande, je prie votre Mansuétude d'apporter par sa décision un remède efficace à cette catégorie d'hommes aussi.»[22]

Ce bref texte a fait couler beaucoup d'encre. On trouvera d'abondantes indications bibliographiques au début de l'étude toute récente de D. Vera[23]. Selon le sens qu'on donne à l'expression *publicus usus* qui apparaît à la première ligne du texte, deux interprétations fort différentes sont possibles. On peut entendre avec Mommsen[24] «les besoins du public», c'est-à-dire du commerce, ou bien, avec Mickwitz[25] «les besoins de l'Etat». Les autres termes de la *Relatio* ne soulèvent pas de difficultés: il y est question des *collectarii*, nommés plus bas *nummularii*, c'est-à-dire des changeurs[26]; leur tâche consiste à *uendere solidos*, expression singulière et révélatrice: les monnaies d'or ne sont pas échangées selon un barème fixe, mais cédées comme une marchandise à un prix qui varie selon le cours du jour; ces changeurs reçoivent pour leur peine une indemnité de l'*arca uinaria*. La montée du cours de l'or ayant

[22] Traduction empruntée (avec quelques modifications) à Chastagnol, *Bas-Empire*, p. 228; voici le texte: *1. Vendendis solidis, quos plerumque publicus usus exposcit, collectariorum corpus obnoxium est, quibus arca uinaria statutum pretium subministrat. huic hominum generi taxationis exiguae uilitate nutanti diuus frater numinis uestri tantum pro singulis solidis statuit conferendum, quantum aequitas illius temporis postulabat, ddd. imppp., sed paulatim auri enormitate crescente uis remedii diualis infracta est, et cum in foro uenalium rerum maiore summa solidus censeatur, nummulariis pretia minora penduntur. 2. petunt igitur de aeternitate uestra pro ratione praesenti iusta definitionis augmenta, qui iam tanto oneri sustinendo pares esse non possunt. haec est causa querimoniae, quam diuinis sensibus uestris fides gestorum intimabit; si petitionis genus probabile iudicatis, quaeso ut huic quoque parti praecepto mansuetudinis uestrae salubre remedium deferatur.*

[23] «I *nummularii* di Roma e la politica monetaria nel IV secolo d.C. (per una interpretazione di Simmaco, *Relatio* 29)», *Atti della Accademia delle Scienze di Torino*, 108 (1973-1974), p. 201-250; données bibliographiques p. 201, n. 1.

[24] Th. Mommsen, *Geschichte des römischen Münzwesens* (Berlin, 1860), p. 845 s.

[25] G. Mickwitz, *Geld und Wirtschaft im römischen Reich des vierten Jahrhunderts n. Chr.* (Helsingfors, 1932), p. 88-90.

[26] Cf. la définition de Metrol., I, p. 307,14 H: κολλεκτάριος ὁ ἀργυραμοιβὸς ἤτοι ὁ κέρμα ἀντὶ ἀργύρου ἀλασσόμενος τραπεζίτης, ὁ ἀργυροπράτης. Cf. aussi par exemple *DA*, I, 407 [Saglio] et 1291 s. [Humbert].

compromis leur marge de bénéfice, les changeurs demandent un réajustement du tarif. Symmaque ne dit rien de la manière dont fonctionnait le système de change auquel il fait allusion, car c'était bien sûr superflu dans sa requête. Ce texte nous intéresse dans la présente étude, puisqu'il concerne l'étape du change entre les monnaies viles et les monnaies précieuses, dont on a vu plus haut l'importance capitale.

Il est hors de question de reprendre ici à la base la discussion du problème. Je me bornerai à discuter deux interprétations récentes et typiques, celle de Chastagnol qui est «mommsénienne» et celle de Vera qui est «mickwitzienne», puis je me hasarderai à exposer ma propre interprétation.

Chastagnol s'est à plusieurs reprises intéressé à ce texte; voici comment il l'entend: Il y a un double cours de l'or, le cours libre, et un cours plus élevé, fixé par l'*arca uinaria*, auquel les *collectarii* écoulent les *solidi* qui leur sont fournis par l'*arca*; la différence entre le cours libre et le cours fixé par l'*arca* constitue le salaire des *collectarii*; si le cours libre monte sans que varie le cours fixé par l'*arca*, la marge des *collectarii* diminue; Symmaque demande pour eux que leur marge soit rétablie par une élévation du cours fixé par l'*arca*; cette interprétation serait confirmée par la *Novelle* 16 de Valentinien III, attestant en 445 un phénomène inverse; le cours libre a baissé, la marge des *collectarii* augmenté; la disposition légale restreint la marge de ceux-ci en interdisant de revendre à moins de 7000 *nummi* les *solidi* écoulés au prix fixé par l'*arca* de 7200 *nummi*[27].

Cette interprétation se heurte à mon avis à deux objections. La première résulte d'une loi du marché: s'il existe un cours libre inférieur, personne n'achètera des *solidi* aux *collectarii* à un cours forcé, sauf s'il est très difficile de se procurer des *solidi* au marché libre. Mais, dans cette dernière hypothèse, selon les lois de l'offre et de la demande, le cours libre des *solidi* monterait aussitôt et s'alignerait sur le cours fixé par l'*arca*. Ainsi, quelle que soit la manière précise dont ait fonctionné un système dont le détail nous échappe, il me paraît exclu qu'aient pu coexister simultanément les deux cours définis par Chastagnol: les lois du marché, valables hier comme aujourd'hui, s'y opposent. On ne peut pas non plus admettre, ce qui à première vue paraîtrait plus logique, que l'*arca* fournit aux *collectarii* des *solidi* à un cours inférieur au cours libre, car, si tel était le cas, une montée du cours libre sans modification du prix de fourniture des *solidi* aux *collectarii* avantagerait ceux-ci; or c'est exactement le contraire qui se produit; la requête de Symmaque n'a d'objet que si l'on admet que «les *collectarii* se procuraient les *solidi* au cours du *forum rerum uenalium*», c'est-à-dire au cours du jour, comme le précise Chastagnol lui-même[28].

L'autre objection à l'hypothèse d'un double cours de l'or se trouve dans le texte même de Symmaque, où il est dit expressément que l'*arca uinaria* supporte le salaire des *collectarii*: *quibus (sc. collectariis) arca uinaria statutum pretium subministrat*; Chastagnol traduit à juste titre *pretium* par salaire[29] et reconnaît expressément que l'*arca uinaria* prenait «à sa charge le bénéfice qui constituait le traitement» des *collectarii*[30]. Or, dans le système du double cours qu'il suggère, ce n'est pas l'*arca* qui supporte la marge laissée aux *collectarii*, mais bien évidemment celui qui achète à ceux-ci des *solidi* à un cours forcé. Dans cette hypothèse, l'*arca* pouvait majorer ce prix officiel sans qu'il lui en coûtât rien et, de nouveau, la requête de Symmaque serait sans objet.

Un autre élément de l'explication de Chastagnol paraît peu convaincant: était-ce vraiment l'*arca* qui fournissait aux *collectarii* les *solidi* qu'ils mettaient en vente? Ce qui est démontré, c'est que l'*arca* avait en caisse des *solidi*: elle paie des salaires aux chaufourniers et voituriers en *solidi*, et un préfet de Rome détourne des *solidi* de l'*arca*[31]. Mais rien ne prouve que l'*arca* avait des surplus de *solidi*. Chastagnol ne l'admet si facilement que parce qu'une telle hypothèse est nécessaire dans le système qu'il propose[32], utilisant ainsi pour sa démons-

[27] Cf. A. Chastagnol, «Un scandale du vin à Rome sous le Bas-Empire», *Annales ESC*, 5 (1950), p. 166-183, en particulier p. 175 s.; *id.*, compte rendu de F. Lot, *Nouvelles recherches sur l'impôt foncier*, *Annales ESC*, 13 (1958), p. 379-383, en particulier p. 380-382; *id.*, *Préfecture*, p. 333 s.; D. Vera, *op. cit.*, p. 218 s., ne donne pas une version tout à fait exacte de l'interprétation de Chastagnol; il lui prête notamment une traduction de la première phrase de la *Relatio* qui ne correspond pas à celle que nous avons citée plus haut; cf. ma note 22.

[28] A. Chastagnol, *Annales ESC*, 13 (1958), p. 382, n. 1.

[29] Même référence qu'à la note 22.

[30] Chastagnol, *Préfecture*, p. 341.

[31] Cf. Cod. Theod., 14,6,3 (an 365); Symm., *rel.*, 34,3, où il est question de *solidi* dans des décomptes fort compliqués relatifs à l'«affaire» Orfitus; cf. A. Chastagnol, *Annales ESC*, 5 (1950), p. 178-183. Cet or pouvait par exemple provenir de l'*adaeratio* des *uina fiscalia* (*id.*, *ibid.*, p. 176 et n. 1).

[32] A. Chastagnol, *Annales ESC*, 5 (1950), p. 176: «Quoi qu'il en soit, l'*arca* devint si riche en monnaie d'or qu'elle en arriva sans doute, au moins à l'époque de Symmaque, à fournir aux changeurs les *solidi* qu'ils devaient vendre, ce qui expliquerait son rôle dans la détermination du cours officiel de la pièce d'or.» *Id.*, *Préfecture*, p. 333.

tration un élément qui dépend du résultat de cette démonstration. D'ailleurs, si tel était le cas, l'*arca* se livrerait avec les *collectarii* à un double jeu assez bizarre, leur fournissant d'une part des *solidi* à prix variable tout en les forçant d'autre part à vendre ces *solidi* à un prix fixe! En l'absence de toute donnée explicite, il est donc préférable de supposer que les *collectarii* n'achetaient pas les *solidi* à l'*arca*, mais ailleurs.

Voici maintenant l'interprétation de Vera, dont l'étude constitue un commentaire clair et complet de la *Relatio* 29 de Symmaque. A son avis, l'*arca uinaria* était surtout riche en monnaie de cuivre provenant de la vente à la plèbe urbaine des *uina fiscalia*; désireuse de convertir ce cuivre en or, l'*arca* charge les *nummularii* des opérations de change et leur rachète les *solidi* à un prix un peu plus élevé que celui du marché libre[33]. Selon Vera, qui lui consacre un appendice particulier, la *Novelle* 16 de Valentinien III n'a rien à voir avec le problème du cours variable de l'or[34].

Disons d'emblée que cette suggestion paraît beaucoup plus vraisemblable que celle de Chastagnol; à la réflexion pourtant, certaines difficultés apparaissent. Le raisonnement opposé par Vera à Chastagnol pour démontrer que l'*arca uinaria* était beaucoup plus riche en monnaies de cuivre qu'en monnaies d'or me paraît très convaincant, vu le système de réquisition et de vente des *uina fiscalia*, fort bien décrit par Chastagnol lui-même[35]. En revanche, le pas suivant dans l'argumentation de Vera suggère de fortes réserves: bien logiquement, puisqu'il suppose que l'*arca* achète des *solidi*, il est obligé d'admettre qu'il y avait de nombreuses possibilités sur le marché de Rome d'acheter des *solidi*[36]. Est-ce bien vrai? Au-dessus des classes les plus pauvres dont l'Etat ne pouvait exiger le moindre impôt et qui n'avaient absolument jamais de monnaies d'or en leur possession, il y a la couche des petits commerçants et petits artisans, dont l'encaisse, par la force des choses, est constituée presque exclusivement en billon, et qui depuis Constantin sont soumis à l'impôt du chrysargyre; ces malheureux sont donc contraints d'acheter de l'or pour s'acquitter de leurs impôts. Ecoutons Zosime nous décrire en termes pathétiques leur triste situation: «C'est lui (Constantin) qui imposa aussi le versement d'or et d'argent à ceux qui, partout dans le monde, s'adonnent au commerce et à ceux qui dans les villes offrent à vendre toutes sortes d'objets, et cela jusqu'aux plus humbles aussi, sans même permettre aux malheureuses prostituées d'échapper à cet impôt, si bien que — quand approchait l'échéance de la période de quatre ans où il fallait que le terme soit versé — on pouvait être témoin de pleurs et de lamentations dans toute ville et, le terme une fois échu, des coups de fouet et des tortures infligés aux membres de ceux qui ne pouvaient supporter le poids d'une amende à cause de leur extrême indigence. Désormais les mères vendirent leurs enfants et les pères installèrent leurs filles à la maison de prostitution, pressés qu'ils étaient d'accumuler, grâce au travail de celles-ci, de l'argent pour ceux qui collectaient le chrysargyre.»[37] Ce ne sont bien évidemment pas ces gens-là qui vendaient des *solidi*! En montant encore dans l'échelle sociale, on arrive au niveau des classes moyennement aisées: dans ces milieux, on devait conserver son or en priorité pour acquitter ses impôts. Seuls donc le tout petit groupe des gens très riches d'une part, et les fonctionnaires ainsi que les soldats qui reçoivent de l'or de l'Etat d'autre part, disposent de surplus de *solidi*. Commençons par observer que ce n'est pas précisément à Rome qu'il y a beaucoup de soldats. Mettons-nous ensuite à la place d'un de ces détenteurs d'or; en admettant que les domaines ou les entreprises dont il est propriétaire ne lui assurent pas en suffisance les monnaies divisionnaires dont il peut avoir besoin, on peut tenir pour assuré qu'il ne changera que le strict minimum de son métal précieux, et qu'il ne s'adressera pas de préférence à la corporation bien organisée des changeurs, mais plutôt à de petites gens, contraints de se procurer de l'or pour payer leurs impôts ou acquitter une grosse facture, et prêts, le cas échéant, à payer des *solidi* à un cours particulièrement avantageux pour les détenteurs d'or. Vera insiste sur les fausses monnaies de

[33] D. Vera, *op. cit.*, p. 226-230; D. Vera a sans doute raison, p. 227, n. 2, de supposer que les *uina fiscalia* étaient vendus contre des monnaies de bronze; A. Chastagnol, *Annales ESC*, 5 (1950), p. 176, admet au contraire que le vin, vendu par grandes quantités, se payait en or: je vois mal des miséreux faire des provisions de cave, car ils ne disposaient jamais à un moment donné de liquidités suffisantes.

[34] D. Vera, *op. cit.*, p. 243-250.

[35] Chastagnol, *Préfecture*, p. 322-325; cf. aussi ma note 33.

[36] D. Vera, *op. cit.*, p. 229.

[37] Zos., 2,38,2-3. La traduction est empruntée à mon édition citée *supra*, n. 2, p. 111; voici le texte:

Οὗτος καὶ τὴν εἰσφορὰν ἐπήγαγε χρυσοῦ τε καὶ ἀργύρου πᾶσι τοῖς ἀπανταχοῦ γῆς μετιοῦσι τὰς ἐμπορίας καὶ τοῖς ἐν ταῖς πόλεσι πανωνίαν προτιθεῖσι, μέχρι καὶ τῶν εὐτελεστάτων, οὐδὲ τὰς δυστυχεῖς ἑταίρας ἔξω ταύτης ἐάσας τῆς εἰσφορᾶς, ὥστε ἦν ἰδεῖν μέλλοντος τοῦ τετραετοῦς ἐνίστασθαι χρόνου, καθ'ὅν ἔδει τοῦτο τὸ τέλος εἰσφέρεσθαι, θρήνους ἀνὰ πᾶσαν πόλιν καὶ ὀδρυμοὺς, ἐνστάντος δὲ μάστιγας καὶ βασάνους ἐπιφερομένας τοῖς σώμασι τῶν διὰ πενίαν ἐσχάτην ζημίαν ὑπενεγκεῖν μὴ δυναμένων. ἤδη δὲ καὶ μητέρες ἀπέδοντο παῖδας, καὶ πατέρες ἐπὶ πορνείου θυγατέρας ἐστήσαντο, ἐκ τῆς τούτων ἐργασίας ἀργύριον τοῖς τοῦ χρυσαργύρου πράκτορσιν εἰσενεγκεῖν ἐπειγόμενοι.

bronze découvertes en quantité et attestant les vastes besoins de monnaie divisionnaire dans le public[38]; mais il dit lui-même que ces besoins étaient ressentis par les gens les plus modestes, donc non détenteurs d'or. J'ai pour ma part peine à croire qu'un détenteur d'or ait jamais eu la moindre difficulté à se procurer la quantité de pièces divisionnaires dont il pouvait avoir besoin, même sans recourir aux services des changeurs.

Si l'on admet la légitimité du parallèle avec la situation en France au siècle dernier décrite par Thuillier, on peut poser comme principe que c'est toujours l'acheteur d'or qui perd au change. Il faudrait donc admettre qu'une caisse d'Etat comme l'*arca uinaria*, si elle détenait vraiment des surplus de billon, cherchait à s'en débarrasser autrement qu'en achetant de l'or: une vaste administration comme celle de Rome devait compter assez de modestes employés qu'on pouvait payer en monnaie de bronze. En revanche, les petits artisans et les petits commerçants avaient besoin d'or, surtout lors de l'échéance des termes quadriennaux du chrysargyre[39].

C'est pourquoi je me risque à suggérer une autre explication de la *Relatio* 29 de Symmaque, tout en reconnaissant au départ ce qu'elle a d'hypothétique. Vu l'ambiguïté des termes de Symmaque et l'extrême difficulté d'imaginer concrètement un système qui s'inscrive dans une réalité dont beaucoup d'éléments nous échappent, et tenant compte par ailleurs du texte de l'Anonyme et du parallèle fourni par Thuillier dont il a été question plus haut, je reviendrais de préférence à l'interprétation mommsénienne d'*usus publicus*: il s'agirait des besoins en or qu'a la population, surtout la population citadine de commerçants et d'artisans soumise au chrysargyre.

F. Martroye a suggéré il y a près d'un demi-siècle que l'*arca uinaria* faisait des avances en billon aux *nummularii* pour que ceux-ci puissent acheter à la Monnaie les *solidi* destinés à être mis en circulation[40]. Pour tout le reste, Martroye songe à un système assez proche de celui qu'admet Chastagnol, et qui se heurte donc à mon avis aux mêmes objections. Cependant ce qu'il dit des rapports entre *arca uinaria*, *nummularii* et Monnaie me paraît intéressant et m'incite à proposer l'explication suivante pour le mécanisme auquel Symmaque fait allusion dans sa *Relatio* 29: le change des *collectarii* ou *nummularii* s'effectue sans perte ni gain; non seulement ils achètent les *solidi* au cours du jour, mais ils les vendent à ce même cours, sinon ils ne seraient pas touchés par la hausse de ce cours et l'*arca uinaria* ne serait pas obligée de leur verser un salaire pour les payer de la peine de compter et de transporter les énormes quantités de billon que valait chaque *solidus*. L'hypothèse la plus naturelle concernant l'origine des *solidi* vendus par les *collectarii* consiste à supposer qu'ils proviennent de l'atelier monétaire dépendant de l'administration centrale des *sacrae largitiones*, et qu'il s'agit donc de pièces nouvelles mises en circulation[41]. L'*arca uinaria* intervient dans l'affaire en faisant aux *collectarii* une avance en billon; le taux de cette avance est fixe, tandis que les *sacrae largitiones* vendent les *solidi* au cours du jour. Tant que ce cours est plus bas que l'avance faite par l'*arca*, celle-ci, qui à son tour exige le remboursement de l'avance en évaluant les *solidi* au cours du jour, laisse pour chaque sou mis en circulation un léger bénéfice au changeur; ce bénéfice est compromis si le cours du jour monte et que le tarif de l'avance ne change pas. Symmaque demande une augmentation de cette avance à Gratien, alors qu'elle avait déjà été adaptée sous Valentinien II[42], ce qui montre que la hausse de l'or au marché libre n'est pas un phénomène sensible seulement en 384, mais qu'elle est continue et que son taux est assez élevé.

[38] D. Vera, *op. cit.*, p. 229, n. 1.

[39] D. Vera, *op. cit.*, p. 217 suggère que le *plerumque* de la première phrase de la *Relatio* 29 est un argument en faveur de l'interprétation *publicus usus*=besoins de l'Etat. Une autre hypothèse pour expliquer cet adverbe consisterait à supposer qu'il concerne des irrégularités dans la demande d'or sur la place de Rome, irrégularités qu'on pourrait précisément mettre en relation avec les échéances fiscales.

[40] Cf. *Bulletin de la Soc. nat. des Antiquaires de France*, 1928, p. 167-169.

[41] Chastagnol, *Préfecture*, p. 333 pense que c'est l'*arca uinaria* qui remet aux *collectarii* les *solidi* encaissés en vendant les *uina fiscalia* (cf. ma note 33); il ajoute: «ce sont peut-être aussi des pièces issues de la Monnaie de Rome à qui elle transmet ensuite les pièces de cuivre correspondantes». On se demande pourquoi la Monnaie devrait passer par l'*arca uinaria* pour vendre les pièces neuves aux *collectarii*; admettons du reste qu'il en ait été ainsi; à quel prix la Monnaie remettait-elle les *solidi* à l'*arca* (toujours dans l'hypothèse d'un double cours)? au cours du jour? le détour par l'*arca* était alors inutile; au cours forcé? impossible, car dans ce cas, c'est la Monnaie, et non l'*arca*, qui assumait le salaire des *collectarii*. Plus prudente est la formulation de Chastagnol dans *Annales ESC*, 13 (1958), p. 381: «L'effort des numismates et des spécialistes de l'histoire financière devrait se porter désormais sur l'activité des *collectarii*, sur l'origine des *solidi* qu'ils écoulent et sur leurs rapports éventuels avec les ateliers de frappe; tels sont en effet, à notre avis, les principaux points qui demeurent obscurs en cette matière.» On voit par ces citations que Chastagnol n'écarte pas l'hypothèse si naturelle que les *solidi* vendus par les *collectarii* sont des pièces neuves fournies par la Monnaie.

[42] Symm., *rel.*, 29,1: *huic hominum generi taxationis exiguae uilitate nutanti diuus frater numinis uestri tantum pro singulis solidis statuit conferendum quantum aequitas illius temporis postulabat.*

Reste le problème soulevé par la *Novelle* 16 de Valentinien III. Vera n'énumère pas moins de huit interprétations différentes de ce texte[43]. Je suis entièrement d'accord avec lui quand il affirme qu'il n'y a pas lieu de rapprocher cette *Novelle* de la *Relatio* 29 de Symmaque. Il n'y est en effet nullement question du cours de l'or ou de la marge de bénéfice des *nummularii*. Ce texte prévoit en effet de lourds châtiments pour ceux qui refusent, ou n'acceptent qu'à une valeur inférieure, des *solidi* émis par les empereurs précédents ou par Valentinien III lui-même, si ces *solidi* sont *integri ponderis*. Voici les termes mêmes de la suite de cette *Novelle*: *quo praecepto etiam illud in perpetuum uolumus contineri, ne umquam intra septem milia nummorum solidus distrahatur emptus a collectario septem milibus ducentis. aequabilitas enim pretii et commodum uenditoris et omnium rerum uenalium statuta custodiet*: «par cette décision, nous voulons aussi qu'on respecte à jamais la disposition suivante: un sou acheté sept mille deux cents pièces de bronze au changeur ne doit jamais être vendu au détail moins de sept mille pièces de bronze. En effet, la régularité du prix protégera aussi bien les intérêts du vendeur que la stabilité du prix de toutes les marchandises.» Pour conclure, l'empereur déclare qu'il fournira des poids étalons. La *Novelle* concerne donc des fraudes sur le poids des *solidi*; comme le prouvent les mots de liaison *quo praecepto etiam* et la mention en fin du texte des poids étalons, la phrase citée ci-dessus ne doit pas être séparée de son contexte et concerne donc aussi ces problèmes de poids. Comme il est question notamment de pièces émises sous les empereurs précédents, il doit s'agir de pièces ayant beaucoup circulé, et pourtant *integri ponderis*, donc de pièces légèrement usées, mais néanmoins encore en assez bon état pour qu'une diminution de poids ne puisse être constatée par pesée; telles étaient les pièces que certains refusaient, ou n'acceptaient qu'à une valeur inférieure. Il reste que le sens de la phrase citée n'est pas limpide. Vera[44] estime que 7200 correspond au prix de vente du *solidus* chez le changeur, 7000 le prix auquel le changeur rachète le cas échéant des *solidi*. Pour arriver à ce sens, il est cependant obligé de torturer la phrase citée en lui imposant une construction sur laquelle il ne s'explique du reste pas du tout clairement: *tuttavia, noi attribuiamo* ab *anche a* distrahatur; est-ce à dire qu'il suppose une construction ἀπὸ κοινοῦ *emptus a collectario* et *distrahatur a collectario*? Vu que *distrahere* signifie «vendre au détail» et que la phrase de la *Novelle* ne peut guère avoir le sens que lui donne Vera, je pense préférable d'extrapoler la suggestion de Grierson[45]: vu l'existence de pièces légèrement usées dont le poids très légèrement inférieur ne peut être constaté, la *Novelle* autorise un abattement de 200 *nummi* sur les 7200, qui doivent correspondre au cours du jour. Afin de permettre de constater de manière certaine la valeur des *solidi* dont le poids a diminué de manière sensible, l'Etat fournit des étalons. Il y a donc le cas de *solidi* dont le poids diminué peut être clairement constaté, et dont la valeur est justement inférieure, et les *solidi* légèrement usés, sur lesquels seul un petit escompte est autorisé[46]; les fraudes sur les pièces dont on ne peut constater qu'elles ont subi une diminution de poids compromettent tout l'équilibre des prix du marché.

* * *

Après ce long détour auquel nous a obligé la difficile interprétation de la *Relatio* 29 de Symmaque et de la *Novelle* 9 de Valentinien III, nous en revenons au parallèle esquissé plus haut entre la situation dans l'Empire romain au IVe siècle après J.-C. et celle de la France du XIXe siècle décrite par Thuillier. L'Etat français était victime de fraudeurs en acceptant des versements d'impôts comportant une proportion excessive de billon. Les *sacrae largitiones*, elles, non seulement exigent le paiement des impôts en or, mais encore spéculent sur les *solidi* nouveaux mis en circulation, pour ne supporter en rien les conséquences de la dévaluation du billon: en vendant ces *solidi* au cours du jour aux *collectarii*, elles prélèvent un escompte pour reprendre un billon en fait dévalué, billon qu'elles remettront ensuite en circulation, bien sûr au cours forcé de sa valeur nominale. Les *collectarii* ne sont qu'indirectement victimes du procédé, vu le mode de fixation de leur salaire, qui peut toujours être réadapté. Ceux qui portent tout le poids du système sont de nouveau les petites gens, les petits commerçants des villes surtout, qui doivent payer le chrysargyre sans jamais encaisser d'or de leurs clients, et

[43] D. Vera, *op. cit.*, p. 244 s.

[44] D. Vera, *op. cit.*, p. 245-247 et en particulier la n. 1 de la p. 246. Vera, à la suite de Chastagnol, *Annales ESC*, 13 (1958), p. 380 et *Préfecture*, p. 344, n. 2, a bien sûr parfaitement raison de préciser que *emptus a collectario* signifie «acheté au changeur», et non pas «acheté par le changeur».

[45] Ph. Grierson, «The *Tablettes Albertini* and the Value of the Solidus in the Fifth and Sixth Centuries A.D.», *JRS*, 49 (1959), p. 73-80, en particulier p. 78.

[46] Pour expliquer autrement le sens que je donne à la phrase incriminée, je dirai qu'à mon avis on pourrait la compléter de la manière suivante: *ne umquam... solidus (sc. integri ponderis) distrahatur emptus a collectario... eqs.*

donc acheter des *solidi* en perdant au change. Les lignes de Zosime citées plus haut peignent bien leur triste situation. On peut relever pour finir que c'est le même Constantin qui institua l'impôt du chrysargyre et qui inaugura la politique d'abondante circulation d'or qui accélère la dévaluation du billon. C'étaient donc non seulement les païens, mais encore toutes les classes les plus pauvres qui avaient de sérieux motifs pour condamner la mémoire de cet empereur.

* * *

La hausse de l'or au IVe siècle après J.-C. est plus souvent constatée que motivée[47]. Mazzarino a indiqué une première raison de cette hausse en signalant que la quantité accrue de monnaie en circulation n'a pas été compensée par une quantité accrue des biens et services. Le parallèle avec la situation de la France au XIXe siècle en indique une seconde: le cours forcé que les détenteurs d'or, Etat en tête, imposaient aux détenteurs de billon qui, pour divers motifs, notamment pour payer leurs impôts, étaient contraints d'acheter de l'or. Ce parallèle permet aussi de mieux comprendre l'exposé économico-monétaire de l'*Anonymus de machinis bellicis* et la *Relatio* 29 de Symmaque sur le salaire des *collectarii*. Ce qu'il faut à mon sens relever surtout, c'est avec quelle pénétration l'Anonyme, génie biscornu, a décelé le mécanisme de l'économie monétaire de son temps et ses conséquences sociales; il n'a certes pas été très clair: la langue de son époque, les conventions littéraires qu'il respecte, la certitude qu'il a que certaines précisions seraient inutiles à qui le lirait, tout cela ne facilite pas la tâche de ses interprètes modernes. Il n'en reste pas moins que plus on se donne la peine de le comprendre, plus on l'admire[48].

[47] Chastagnol citant Lot, *Annales ESC*, 13 (1958), p. 380: la hausse de l'or «peut très bien être due à d'autres raisons que sa raréfaction».

[48] J'ai laissé de côté la fin du texte de l'Anonyme cité *supra*, où il est dit que les pauvres, incapables de remplir leurs obligations, se font brigands et soutiennent des usurpateurs. L'auteur y décèle le développement ultérieur du processus déclenché par une situation intolérable: la révolte individuelle et collective. Aujourd'hui, les sociologues déterminent assez exactement le taux d'inflation à partir duquel se déclenchent les désordres. Les troubles décrits par l'Anonyme furent bien sûr fréquents au Bas-Empire. Mazzarino, *op. cit. supra*, n. 3, s'attarde longuement à démontrer que l'usurpation dont parle l'Anonyme est précisément celle de Magnence, point sur lequel j'hésite pour ma part à le suivre, vu la manière très générale dont s'exprime l'auteur.